



Retriever Club de France

Association loi 1901, fondée en mai 1911 reconnue par la Société Centrale



Royal Canin associé au Retriever Club de France pour la promotion et le développement des races Retrievers

27^{ème} Exposition Nationale d'Elevage avec attribution du CACS de la SCC

RETRIEVERS

Labrador, Golden, Flat Coated, Curly Coated,
Chesapeake Bay, Nova Scotia Duck Tolling Retrievers

Samedi 8 septembre 2007
Sully sur Loire (45)

JURY PRESSENTI

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la répartition des juges en cas de force majeure.

Mme Pieta VAN DEE (NL).....Labradors Mâles

M. Per IVERSEN (S).....Labradors Femelles

Mme Loma BLACKIE (GB)..... Labradors Jeunes, Puppy & Baby

Mme Elzbieta CHWALIBOG (Pol).....Golden Retrievers Mâles

Mme Hilary LAMBSHEAD (GB).....Golden Retrievers Femelles

M. Frederic HATHAWAY (GB).....Golden Jeunes, Puppy & Baby

Mme Chris HOLMES (GB)..... Flatcoated Retrievers

M. Jean-Louis PIGAL (F).....Nova Scotia DuckTolling, Chesapeake Bay, Curly coated

Début des jugements : 8h30

Démonstration de toilette, présentation, entraînement au travail
CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS
CONCOURS D'AGILITY – T.A.N

Pour tout renseignement, contactez Mme BLONDEL au : 02 33 21 19 69

**Clôture irrévocable
des engagements : 27 août 2007**

Engagement sécurisé sur Internet :
<http://www.cedia.fr>

Prix spéciaux : les amateurs désirant soutenir cette manifestation sont invités à faire connaître la nature de leurs dons et leur attribution avant le 15 août au secrétariat. Ils en sont remerciés par avance.

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S

Exposition se tiendra à Sully sur Loire (45) le samedi 8 septembre 2007

ARRIVEE DES CHIENS - Les chiens pourront entrer dans l'enceinte du château à partir de 8 h 30. Les personnes ayant engagé plus de 4 chiens pourront entrer avec leur véhicule à partir de 6 h 30 et ressortir celui-ci avant 8 heures. Les jugements commenceront à partir de 8h30 heures précises.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
des chiens aveugles ou estropiés
des chiens dangereux

des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés : a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements;

b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, exception faite des classes de Lot d'Affixe et de Lot de Reproducteur ;

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, sauf en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les frais de participation doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. La carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée, sera envoyée la semaine précédant l'exposition.

CONFIRMATION : L'âge minimum exigé pour la confirmation de tous les Retrievers est de 15 mois.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE BABY - Pour tous chiens âgés de 3 à 6 mois.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de 6 à 9 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant).

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition.

CLASSE ELEVAGE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition, et sans limite d'âge supérieure, produit et appartenant à l'éleveur. Le pedigree pourra être demandé pour vérification.

CLASSE TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition et remplissant les conditions suivantes : TB en Field ou 1^{ère} ou 2^{ème} cat BICP ou Exc. en recherche au sang.

CLASSE FIELD TRIAL - Ouverte aux chiens ayant obtenu deux excellents à l'anclaise en Field Trial.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ - Les Champions de Conformité au Standard doivent être engagés dans cette classe, elle est également ouverte aux Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge de 8 ans.

CLASSE REPRODUCTEUR - Pour juger les produits d'un étalon ou d'une liche présent et inscrit au catalogue, avec des partenaires différents. Minimum 4 chiens déjà engagés dans une classe individuelle nés du même père ou de la même mère avec minimum 2 partenaires différents. Les affixes peuvent être différents. Cette classe est différente des Lots d'Affixe (Classe pouvant être constituée au poteau).

CLASSE D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée au poteau). Pour 3 chiens minimum de même race et âge maximum, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle nés chez le producteur nais pouvant appartenir à des exposants différents.

Sont considérées comme individuelles les classes Vétérans, Baby, Puppy, Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Elevage, Travail, Field-Trial et Champion de beauté.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 21 août 2007.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;

3) ceux refusés par le service vétérinaire ;

4) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés;

5) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite;

6) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et s'il y a besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par le juge.

Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race.

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Ouverte, Intermédiaire, Elevage, Travail et Field Trial à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^o est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

MEILLEUR DE RACE ET MEILLEUR DE L'EXPOSITION - Le meilleur jeune peut concourir avec les meilleurs des classes Intermédiaire, Ouverte, Elevage, Field Trial, Travail, Champion, Vétérans.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la société organisatrice si, après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, de perte, de fuite, de maladie, de mort des animaux exposés, de morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

TRÈS IMPORTANT - PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d'un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d'un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par la CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

3) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé provenant de ces départements.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.



DEMANDE D'ENGAGEMENT

EXPOSITION CANINE NATIONALE D'ELEVAGE - CACS

Samedi 8 septembre 2007 SULLY S/LOIRE (45)

Demande d'engagement à retourner :

Mr PIGAL J-L – BP 48 – 72800 LE LUDE

Tél : 02 43 94 49 88 - Fax : 02 43 45 89 32

Une feuille par chien, Merci !

Ne rien inscrire dans cette case

N° d'ordre.....

N° Tatouage ou d'insert..... N° LO :

Nom du chien :

Race (en majuscules) :

Né(e) le : Sexe.....

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du Producteur :

(en majuscules)

Nom et prénom du propriétaire.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Fax : e-mail :

Inscription demandée en classe :

- Intermédiaire.....
- Ouverte.....
- Travail.....
- Champion.....
- Elevage.....
- Field-Trial.....
- Baby.....
- Puppy.....
- Jeune.....
- Vétéran.....
- Ne Concourant pas.....
- Affixe.....
- Reproducteur.....
- Réservation cage.....

Joindre obligatoirement les copies des certificats de vaccination antirabique (pour les chiens concernés) et des cartes de tatouage. Ces documents sont exigés par la D.S.V	Engagements Par Internet : http://www.cedia.fr	Faire <u>règlement séparé</u> pour adhésion au R.C.F (facultatif).....39 € Cotisation valable un an Adhésion permettant de bénéficier des réductions sur ces engagements
Clôture des engagements : 27 août 2007		

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif dégressif pour plusieurs chiens appartenant à 1 seul et même propriétaire

	NON-MEMBRES		Réduction de 10 € pour les MEMBRES, soit	
	Avant le 20/07	Après le 20/07	Avant le 20/07	Après le 20/07
1 ^{er} Chien	40 €	45 €	30 €	35 €
2 ^{ème} Chien	35 €	40 €	25 €	30 €
3 ^{ème} et suivants	30 €	35 €	20 €	25 €
Classes Baby, Puppy, Vétéran	30 €	35 €	20 €	25 €
Classes Affixe, Reproducteur	Gratuit		Gratuit	
Location cage, Chien "ne concourant pas"	5 €		5 €	

Classes dans lesquelles le chien est engagé (voir définition des classes dans le règlement)	Sommes adressées
Intermédiaire (de 15 à 24 mois).....
Ouverte (âge minimum 15 mois).....
Travail (justificatif à fournir).....
Champion de Beauté (justificatif à fournir).....
Elevage(âge minimum 15 mois).....
Field-Trial (justificatif à fournir).....
Baby (de 3 à 6 mois).....
Puppy (de 6 à 9 mois).....
Jeune (de 9 à 18 mois).....
Vétéran (+ de 8 ans).....
Chien "ne concourant pas".....
Affixe (3 chiens).....	..gratuit...
Reproducteur.....	..gratuit...
Réservation cage.....
Merci de cocher cette case si le chien est à confirmer en plus du concours (gratuit)..... <input type="checkbox"/>	Sous-Total
	Total du règlement

Libeller vos règlements à l'ordre du
Retriever Club de France
 Faire règlement séparé pour cotisation 2007

Je déclare accepter sans réserves ni restrictions les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette feuille.

Fait à..... le.....
 Signature du propriétaire

Engagements Par Internet (paiement sécurisé) :
<http://www.cedia.fr>

Renvoyer cette feuille dès que possible (une par chien) à : Mr PIGAL Jean-Louis – BP 48 – 72800 LE LUDE
 Accompagnée de : votre règlement (libellé à l'ordre de R.C.F) et d'une enveloppe timbrée à votre nom et adresse
 pour que nous puissions vous retourner un accusé de réception. Merci

HÉBERGEMENT

Vous pouvez vous adresser aux Syndicas d'initiative des villes suivantes (proches du Sully) :

Sully sur Loire : 02 38 36 23 70

ot.sully.sur.loire@wanadoo.fr

Saint Benoît sur Loire : 02 38 35 79 00

maisonmaxjacob@wanadoo.fr

Châteauneuf sur Loire : 02 38 58 44 79

tourisme.chateauneufsurloire@wanadoo.fr

Jargeau : 02 38 59 83 42

OTSI@jargeau.fr

*Renseignements à fournir pour les classes
Travail, Field Trial et Champion*

CLASSE TRAVAIL

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un TB en field-trial ou un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu 1 Excellent dans une épreuve de recherche au sang.:

CLASSE FIELD TRIAL

Dates et lieux des épreuves où le chien a obtenu 2 exc en Field-Trial à l'anglaise.

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la F.C.I. ou de Champion International de la F.C.I.

Pour les trois classes ci-dessus, joindre un justificatif.

CLASSE NE CONCOURANT PAS :

Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

Vous aurez la possibilité de faire passer le T.A.N. (test d'aptitudes naturelles) à votre chien s'il a entre 9 et 24 mois. Inscriptions sur place au secrétariat de l'exposition.
Les qualificatifs obtenus lors de l'exposition seront pris en compte pour la grille de sélection.

Vendredi soir 7 septembre à partir de 20 heures

Pour la 27^{ième} édition de notre nationale d'élevage, venez vous joindre à toute l'équipe du Retriever Club, aux juges et concurrents en toute convivialité, sous la tente-restaurant installée sur le site (participation 20 €).

Merci d'envoyer votre participation par chèque séparé à Marcelle BLONDEL, La Percemaillerie, 50390. Saint Sauveur le Vicomte pour la réservation de vos repas. Nombre de places limitées.



ROYAL CANIN